



Suite aux changements depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les heures complémentaires et/ou supplémentaires ne sont ni soumises à l'impôt ni aux cotisations sociales (sauf CSG-CRDS + IRCM), les bulletins de salaire ont beaucoup changé. Voici le détail des changements.  
PAJEMPLOI n est pas à ce jour en mesure d'adapter son logiciel

**Dans cotisations salariales :**

Les bases de calcul ne sont pas toutes identiques.

- Sécurité sociale
- IRCM
- CEG

La base de calcul est :  
Le salaire brut – heures complémentaires et/ou supplémentaires et congés payés sur celles-ci (11%) **(463,27€)**

- CSG-CRDS non déductible
- CSG déductible

La base de calcul est 98,25% du salaire brut **(504,37 €)**

- Prévoyance → La base de calcul est le salaire brut **(513,35 €)**

**Dans le net à payer :**

Il y a les 2 « Net à PAYER » de mentionnés (celui sans le prélèvement à la source et celui avec).  
Comme pour l'instant les AM ne sont pas concerné(e)s par le prélèvement à la source, les deux sont identiques.  
Cependant afin de vous familiariser il est possible de simuler avec le taux fourni par les services fiscaux

**Pour le Net Imposable :**

Voici le mode de calcul. Il faut prendre :  
Le salaire net avant impôt **(406,13 €)** + CSG non déductible **(14,63 €)** – heures complémentaires et/ou supplémentaires et congés payés sur celles-ci (11%) en net **(46,17 €)**

Pour le calcul des heures complémentaires et supplémentaires en net, il faut prendre :  
Les heures en brut + Congés payés sur heures complémentaires et/ou supplémentaires (11%) **(50,08 €)** – cotisations sociales sur celles-ci soit

∞ **50,08 € x 1,15% (IRCEM) = 0,57€**  
∞ **(50,08 € x 98,25%) x 6,80% (CSG Déductible) = 3,34€**

Le modèle du bulletin de salaire vient de « accueillons-ensemble.org » (site de l'ANAMA AF)

BULLETIN DE SALAIRE ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AGRÉÉ(E)S de JANVIER 2019			
Convention Collective Nationale des assistants maternels du particulier employeur - NAF : 85.3 G- Code APE 8891A			
N° Pajemploi	EMPLOYEUR:	Y 0	N° Pajemploi SALARIE:
NOM :	0		NOM :
Prénom :	0		Prénom :
Adresse :	0		Adresse :
	0		0
Type de contrat			N° SS :
Date d'embauche			
	Heures mensualisées	111	Date
			Heures Normales
			Hrs comp
			Hrs sup
	Bases	Nombre	Montants
Salaire horaire brut de base x nombre d'heures	3,7600 €	111,00	417,36 €
Heures majorées à	3,76 €	12,00	45,12 €
Heures majorées à 25%	4,70 €		0,00 €
Heures majorées à 50%	5,64 €		0,00 €
Absences			0,00 €
Indemnités de précarités - CDD		10%	0,00 €
Congés payés (si réglés mensuellement) oui	462,48 €	11%	50,87 €
Congés payés au			0,00 €
Congés payés au			0,00 €
	<b>Salaire Brut Total</b>		<b>513,35 €</b>
	<b>COTISATIONS SALARIALES :</b>	Base	TAUX
Sécurité Sociale (sur 100% du salaire)	463,27 €	7,30%	33,82 €
Retraite IRCM (sur 100% du salaire)	463,27 €	3,15%	14,59 €
Prévoyance IRCM (sur 100% du salaire)	513,35 €	1,15%	5,90 €
CEG (ex AGFF) (sur 100% du salaire)	463,27 €	0,86%	3,98 €
CSG + CRDS non déductibles de l'impôt sur le revenu	504,37 €	2,90%	14,63 €
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	504,37 €	6,80%	34,30 €
	<b>Total des cotisations salariales :</b>		<b>107,22 €</b>
<b>SALAIRE NET AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>			<b>406,13 €</b>
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie et exonérations des heures supplémentaires et complémentaires			
			12,11 €
Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montants
Impôt sur le revenu prélevé à la source	374,60 €	0%	0,00 €
	<b>COTISATIONS PATRONALES :</b>	Base	TAUX
SECURITE SOCIALE + CSA + FNAL	513,35 €	30,10%	154,52 €
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	513,35 €	4,72%	24,23 €
CEG (ex AGFF)	513,35 €	1,29%	6,62 €
CHOMAGE	513,35 €	4,05%	20,79 €
PREVOYANCE	513,35 €	1,42%	7,29 €
FORMATION PROFESSIONNELLE	513,35 €	0,35%	1,80 €
CONTRIBUTIONS ORGANISATIONS SYNDICALES	513,35 €	0,016%	0,08 €
	<b>Total des cotisations patronales :</b>		<b>215,33 €</b>
Cotisations patronales prise en charge CAF (PAJE) ou à régler URSSAF			
<b>Montant Net à PAYER avant impot sur le revenu</b>	<b>406,13 €</b>	Total heures	0,00
(Salaire net et indemnités)		0,00	0,00
<b>Montant Net à PAYER après impot prélevé à la source</b>	<b>406,13 €</b>	Total jours	0
(Salaire net et indemnités)			
	<b>INDEMNITES :</b>	Base	Nombre
<b>Acompte versé le :</b>	Indemnités entretien ou forfait total(repas inclus)	0,00 €	0
	Indemnités entretien bis ou forfait total(repas inclus)	0,00 €	0,00 €
	Indemnités de repas	0,00 €	0,00 €
	Indemnités de goûters	0,00 €	0,00 €
	Indemnités kilométriques	0,00 €	0,00 €
<b>Salaire Net Imposable</b>	Indemnité de rupture CCN		1/120ème
374,60 €	et ou Indemnité légale de licenciement		0,00 €
<b>Net Imposable "Assistant Maternel"</b>	Indemnités Diverses (formation...)	0,00 €	0,00 €
374,60 €	<b>Total des Indemnités</b>		<b>0,00 €</b>
Congés payés acquis période/mois	acquis année	A prendre	
Pris du :	au	Payés	
Jours de fractionnement	acquis année	A prendre	
Pris du :	au	Payés	
Congés sup-jours enfants du salarié et autres ....	acquis année		
Repos compensateur	acquis période	A prendre	
Pris du :	au	Payés	
Journée de solidarité effectuée le	00/00/0000	Signature de l'employeur	
Date de paiement :	00/00/0000		
Mode de paiement:	Virement bancaire		